

Fiche de données de sécurité

SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Code: **RELE LIQUID (NEW)**
Dénomination: Mélange d'huiles dans un solvant

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dénomination: Industriel - Agent de démoulage
supplémentaire

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison sociale: **IDEAL WORK SRL**
Adresse: **Via Kennedy, 52**
Localité et Pays: **31030 Vallà di Riese Pio X (TV)**
Italie
tél. **+39 423 /4535**
fax **+39 423 /748429**
sicurezza@idealwork.it

Adresse électronique d'une personne compétente responsable de la fiche de données de sécurité






1.4 Numéro d'appel d'urgence

Pour toute information urgente s'adresser à: **Centre antipoison de :**
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de
Angers 4 Rue Larrey
Angers
Téléphone: +33 2 41 35 33 30
Fax: +33 2 41 35 55 07
Numéro d'appel d'urgence: +33 2 41 48 21 21

SECTION 2. Identification des dangers.

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

-  Attention, Flam. Liq. 3, Liquide et vapeurs inflammables.
-  Attention, Acute Tox. 4, Nocif par contact cutané.
-  Attention, Acute Tox. 4, Nocif par inhalation.
-  Attention, Skin Irrit. 2, Provoque une irritation cutanée.
-  Attention, Eye Irrit. 2, Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:



Attention

Mentions de danger:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H312+H332 Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

RELE LIQUID

Conseils de prudence:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 P264.1

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

Dispositions spéciales:

Aucune

Contient

xylène

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

Autres dangers:

Aucun autre danger







SECTION 3. Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Qté	Nom	Numéro d'identif.	Classification
>= 80% - < 90%	xylène	Numéro Index: 601-022-00-9 CAS: 1330-20-7 EC: 215-535-7	 2.6/3 Flam. Liq. 3 H226  3.2/2 Skin Irrit. 2 H315  3.1/4/Dermal Acute Tox. 4 H312  3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332
>= 7% - < 10%	acétate de n-butyle	Numéro Index: 607-025-00-1 CAS: 123-86-4 EC: 204-658-1	 2.6/3 Flam. Liq. 3 H226  3.8/3 STOT SE 3 H336 EUH066

SECTION 4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute.

Laver entièrement le corps (douche ou bain).

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

NE PAS faire vomir.

En cas d'inhalation :

En cas de respiration irrégulière ou absente, pratiquer la respiration artificielle.

En cas d'inhalation, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés


Aucun

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

Aucun

	<h1>IDEAL WORK</h1>	Revision n. 1 du 25/08/2018
	<h2>RELE LIQUID</h2>	Imprimé le 29 août 2018 Page n. 3/7

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1. Moyens d'extinction
 Moyens d'extinction appropriés :
 CO2 ou extincteurs à poudre.
 Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :
 Aucun en particulier.
- 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
 Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.
 La combustion produit de la fumée lourde.
- 5.3. Conseils aux pompiers
 Utiliser des appareils respiratoires adaptés.
 Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.
 Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
 Porter les dispositifs de protection individuelle.
 Éliminer toute source d'allumage.
 En cas d'exposition à des vapeurs/poussières/aérosols, porter des appareils respiratoires.
 Fournir une ventilation adéquate.
 Utiliser une protection respiratoire adéquate.
 Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
 Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.
 Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
 En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.
 Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
 Laver à l'eau abondante.
- 6.4. Référence à d'autres rubriques
 Voir également les paragraphes 8 et 13.

SECTION 7. Manipulation et stockage

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
 Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.
 Utiliser le système de ventilation localisé.
 Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.
 Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.
 Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.
 Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.
 Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.
- 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
 Stocker à des températures inférieures à 20°C. Conserver à une distance éloignée de flammes libres et de sources de chaleur. Éviter l'exposition directe au soleil.
 Conserver à une distance éloignée de flammes libres, d'étincelles et de sources de chaleur. Éviter l'exposition directe au soleil.
 Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.
 Matières incompatibles:
 Aucune en particulier.
 Indication pour les locaux:
 Frais et bien aérés.
- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
 Aucune utilisation particulière

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1. Paramètres de contrôle
 xylène - CAS: 1330-20-7
 UE - TWA(8h): 221 mg/m³, 50 ppm - STEL: 442 mg/m³, 100 ppm - Remarques: Skin
 ACGIH - TWA(8h): 100 ppm - STEL: 150 ppm - Remarques: A4, BEI - URT and eye irr, CNS impair
 acétate de n-butyle - CAS: 123-86-4
 ACGIH - TWA(8h): 50 ppm - STEL: 150 ppm - Remarques: Eye and URT irr
- Valeurs limites d'exposition DNEL
 N.A.
- Valeurs limites d'exposition PNEC
 N.A.

RELE LIQUID

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires.

Protection de la peau:

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.

Protection des mains:

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc.

Protection respiratoire:

Utiliser un dispositif de protection des voies respiratoires adéquat.

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucun

Contrôles techniques appropriés

Aucun

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques
Aspect et couleur:	liquide transparent	MAL003	Visuel
Odeur:	de solvant	--	--
Seuil d'odeur :	N.A.	--	--
pH:	N.A.	--	--
Point de fusion/congélation:	N.A.	--	--
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:	N.A.	--	--
Point éclair:	24 ° C	--	--
Vitesse d'évaporation :	N.A.	--	--
Inflammation solides/gaz:	N.A.	--	--
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :	N.A.	--	--
Pression de vapeur:	N.A.	--	--
Densité des vapeurs:	N.A.	--	--
Densité relative:	0.86 g/l	--	--
Hydrosolubilité:	N.A.	--	--
Solubilité dans l'huile :	N.A.	--	--
Coefficient de partage (n- octanol/eau):	N.A.	--	--
Température d'auto-allumage :	N.A.	--	--
Température de décomposition:	N.A.	--	--
Viscosité:	N.A.	--	--
Propriétés explosives:	N.A.	--	--
Propriétés comburantes:	N.A.	--	--

9.2. Autres informations

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques
Miscibilité:	N.A.	--	--
Liposolubilité:	N.A.	--	--
Conductibilité:	N.A.	--	--
Propriétés caractéristiques des groupes de substances.	N.A.	--	--

SECTION 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable en conditions normales

10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun

10.4. Conditions à éviter


Stable dans des conditions normales.

10.5. Matières incompatibles

Eviter le contact avec des matières comburantes: le produit pourrait s'enflammer.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun.

	<h1>IDEAL WORK</h1>	Revision n. 1 du 25/08/2018
	<h2>RELE LIQUID</h2>	Imprimé le 29 août 2018 Page n. 5/7

SECTION 11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques sur le produit :

N.A.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

xylène - CAS: 1330-20-7

LD50 (RAT) ORAL: 5000 MG/KG

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandés par le Règlement (UE)2015/830 indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.:

- a) toxicité aiguë;
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée;
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;
- e) mutagénicité sur les cellules germinales;
- f) cancérogénicité;
- g) toxicité pour la reproduction;
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;
- j) danger par aspiration.

SECTION 12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

N.A.

12.2. Persistance et dégradabilité

N.A.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

N.A.

12.4. Mobilité dans le sol

N.A.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

12.6. Autres effets néfastes

Aucun

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

SECTION 14. Informations relatives au transport



14.1. UN number

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

ADR-Numéro ONU: 1993

IATA-Numéro ONU: 1993

IMDG-Numéro ONU: 1993

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR-Nom d'expédition: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.A.S. (CONTIENT XILENE)

IATA-Nom technique: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.A.S. (CONTIENT XILENE)

IMDG-Nom technique: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.A.S. (CONTIENT XILENE)

N.A.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Classe: 3

ADR-Etiquette: 3

IATA-Classe: 3

IATA-Etiquette: 3

IMDG-Classe: 3

N.A.

RELE LIQUID

- 14.4. Groupe d'emballage
 ADR-Groupe d'emballage: III
 IATA-Groupe d'emballage: III
 IMDG-Groupe d'emballage: III
 N.A.
- 14.5. Dangers pour l'environnement
 Polluant marin: Non
 N.A.
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
 ADR-Code de restriction en tunnel: D/E
 IMDG-Nom technique: FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (CONTAINS XYLENE)
 IMDG-EMS: F-E, S-E
 N.A.
- 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC
 N.A.
- APPROBATION BIDON 10 LT = 3H1/Y1,9/150/16**
APPROBATION BIDON 25 LT = 3H1/Y1,9/180/16

SECTION 15. Informations réglementaires

- 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
 Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)
 Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)
 Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
 Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
 Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013
 Règlement (UE) 2015/830
 Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)
 Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)
 Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)
 Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)
 Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)
 Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)
 Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)
 Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)
- Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:
 Restrictions liées au produit:
 Restriction 3
 Restriction 40
 Restrictions liées aux substances contenues:
 Aucune restriction.
- Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:
 Directive 2012/18/EU (Seveso III)
 Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).
 Dir. 2004/42/CE (Directive COV)
- Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):
 Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1
 le produit appartient à la catégorie: P5c
- 15.2. Évaluation de la sécurité chimique
 Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

SECTION 16. Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:
 H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H312 Nocif par contact cutané.
 H332 Nocif par inhalation.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Flam. Liq. 3	2.6/3	Liquide inflammable, Catégorie 3
Acute Tox. 4	3.1/4/Dermal	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
Acute Tox. 4	3.1/4/Inhal	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Skin Irrit. 2	3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Irrit. 2	3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2

RELE LIQUID

STOT SE 3	3.8/3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 3
-----------	-------	---

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Flam. Liq. 3, H226	D'après les données d'essais
Acute Tox. 4, H312	Méthode de calcul
Acute Tox. 4, H332	Méthode de calcul
Skin Irrit. 2, H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2, H319	Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIEAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire. Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.